



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

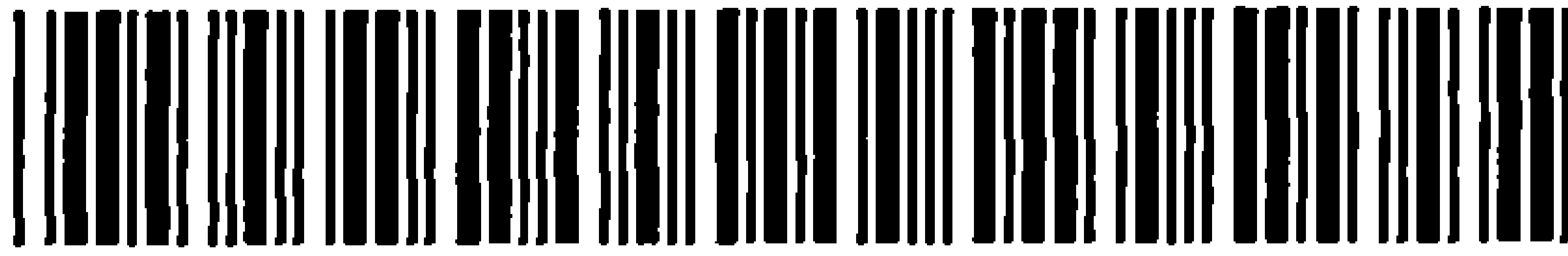
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00849

Numéro SIREN : 331 057 406

Nom ou dénomination : AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2017 sous le numéro de dépôt 24917



1702494801

DATE DEPOT : 2017-03-08

NUMERO DE DEPOT : 2017R024917

N° GESTION : 1985B00849

N° SIREN : 331057406

DENOMINATION : AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES

ADRESSE : 31 rue Henri Rochefort 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2017/01/26

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATURE D'ACTE : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)
COOPTATION D'ADMINISTRATEUR(S)

858849

**Procès-verbal des délibérations
du Conseil d'administration du 26 janvier 2017**

Greffier du tribunal
de commerce de Paris

L'an deux mille dix-sept,

Le 26 janvier, - 8 MARS 2017

A 16 heures, sous le N. R 24914

PN 26.1.17

(EC)
(CO)

Les administrateurs de la société Auditeurs & Conseils Associés se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents:

- Monsieur François MAHE, Président Directeur Général
- Monsieur Olivier JURAMIE, administrateur
- Monsieur Olivier LELONG, administrateur
- Monsieur Philippe MENDES, administrateur
- Monsieur Daniel BUCHOUX, administrateur
- Monsieur Fabrice HUGLIN, administrateur

Le représentant du Comité d'Entreprise dûment convoqué est absent.

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres en fonction, peut délibérer valablement. Monsieur François MAHE préside la séance.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Approbation du dernier procès-verbal.
- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration.
- Renouvellement du mandat du Directeur Général.
- Renouvellement des mandats de deux Directeurs Généraux Délégués.
- Cooptation d'un administrateur.
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil d'administration reconnaissent avoir été parfaitement informés par le Président de l'objet de la réunion et avoir eu connaissance ou communication de tous les éléments d'informations nécessaires à une prise de décisions éclairée.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration est adopté sans réserve à l'unanimité des administrateurs.

L

Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration

Le Président rappelle qu'au cours de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie ce jour, il a été notamment décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François MAHE pour une période de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Le Président du Conseil d'administration ayant été nommé à ses fonctions pour la durée de son mandat d'administrateur, il appartient au Conseil de statuer sur le renouvellement de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de renouveler Monsieur François MAHE, dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau, Monsieur François MAHE, déclare accepter le renouvellement de son mandat et précise qu'il continue de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil décide que le Président ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de son mandat, il pourra prétendre au remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement.

Renouvellement du mandat de Directeur Général

Le Président rappelle au Conseil que les fonctions de Directeur Général ont été conférées à Monsieur François MAHE, pour une durée expirant ce jour. Il propose le renouvellement des fonctions du Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil renouvelle les fonctions de Directeur Général de Monsieur François MAHE pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau, Monsieur François MAHE, déclare accepter le renouvellement de ses fonctions et précise qu'il continue de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil décide que le Directeur Général ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de son mandat, il pourra prétendre au remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement.

Renouvellement des mandats des deux Directeurs Généraux Délégués

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil renouvelle les fonctions de Messieurs Olivier LELONG et Olivier JURAMIE, en qualité de Directeurs Généraux Délégués.

Messieurs Olivier LELONG et Olivier JURAMIE déclarent accepter le renouvellement de leurs fonctions et précisent qu'ils continuent de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil d'administration décide que :

- ces nominations sont effectuées pour la durée du mandat du Directeur Général,
- les Directeurs Généraux délégués disposeront des mêmes pouvoirs que le Directeur Général

aucune rémunération ne leur sera allouée pour l'exercice de leurs fonctions, ils bénéficieront en revanche du remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement.

Cooptation d'un administrateur

Le Président expose qu'en raison de la démission de Monsieur Alain Fitzgerald, un siège d'administrateur est rendu vacant.

Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Alain Fitzgerald, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

Monsieur Jérôme DEBROISE
né le 4 avril 1974 au Chesnay (78)
demeurant 33, rue Jean-Lefebvre – 95530 LA FRETTE SUR SEINE

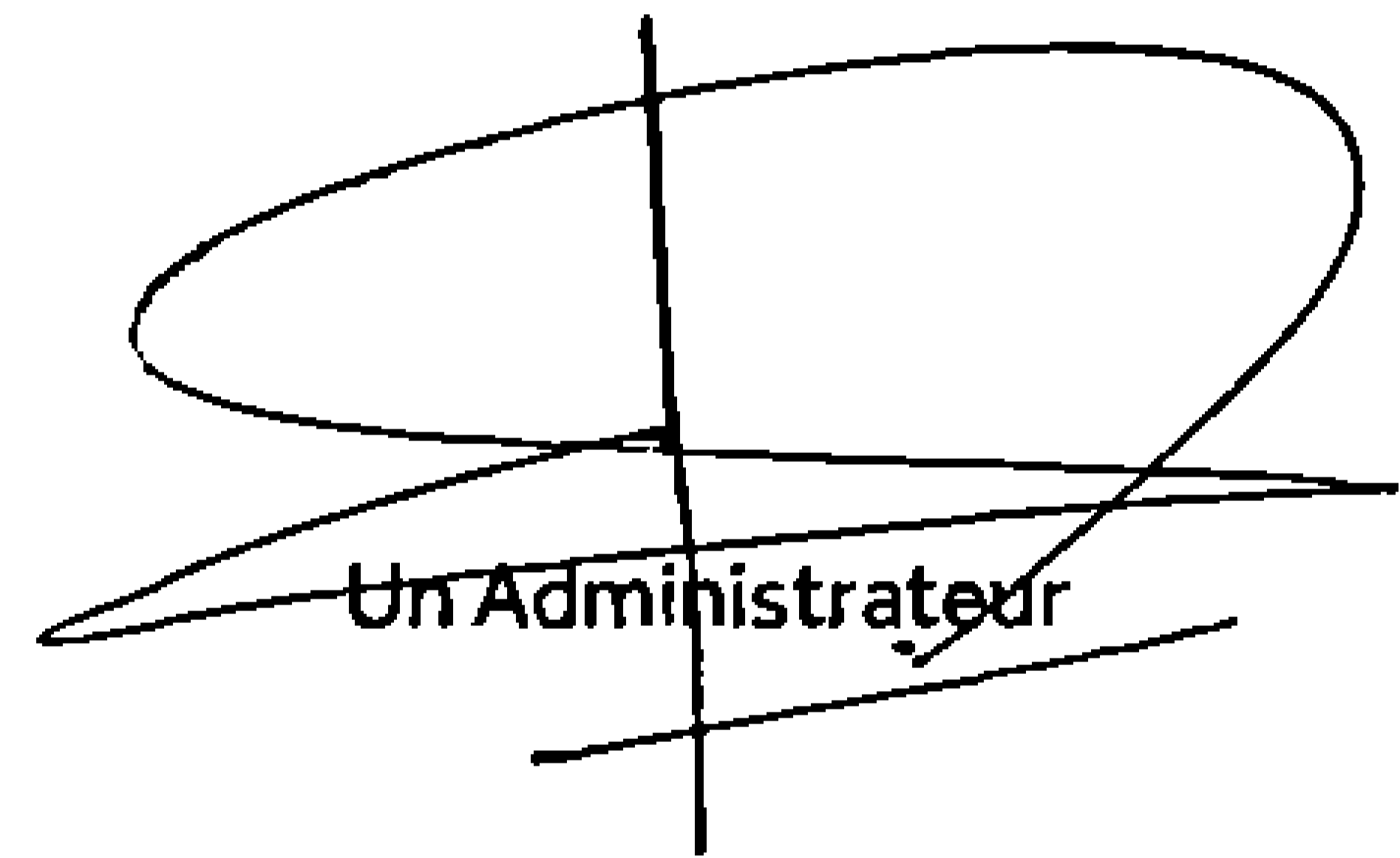
Pour la durée du mandat de Monsieur Alain Fitzgerald restant à courir.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur au moins.



Le Président de séance
Monsieur François Mahé



Un Administrateur